



## MAXFORCE QUANTUM

1

Version 1/ CH  
102000018213

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

---

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Type de produit

**Nom commercial** MAXFORCE QUANTUM  
**Produktnummer (UVP)** 79212690

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Insecticide, Formicide

#### 1.3 Information concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer (Schweiz) AG  
CropScience  
Postfach  
CH-3052 Zollikofen

**Téléfax** +41 (0)31 869 23 39  
**Pour plus d'informations** +41 (0)31 868 35 36  
E-Mail: BCS-MSDS@bayer.com

**Distributeur** DKSH Switzerland Ltd.  
Wiesenstrasse 8  
P.O. Box 888  
CH-8034 Zurich  
Switzerland  
Tel +41 44 386 73 42 (08:00-17:00)  
Fax +41 44 386 77 46  
safety@dksh.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel en cas d'urgence

**Numéro de telephone d'appel d'urgence** 145 (Centre Suisse d'Information Toxicologique « CSIT »)  
+41 (0) 44 251 51 51

---

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) No 1272/2008 et ses amendements ultérieurs relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.**

Toxicité aquatique  
chronique :  
H412

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## MAXFORCE QUANTUM

Version 1/ CH  
102000018213

2

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

### Classification conformément aux Directives EU 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) No 1272/2008 et ses amendements ultérieurs relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Classification requise :

#### Composant dangereux pour l'étiquetage :

Imidacloprid

#### Signal d'avertissement:

Attention

#### Mentions de danger

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P301+P315

EN CAS D'INGESTION: Consulter immédiatement un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

---

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Appât (prêt à l'emploi) (RB)  
Imidacloprid : 0.31 g/kg

#### Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE  
Mentions de dangers conformément au Règlement (CE) 1907/2006



## MAXFORCE QUANTUM

Version 1/ CH  
102000018213

3

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

Nom	No CAS/ No EC	Classification selon la Directive 67/548/CEE	Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008	Concen tr. [g/kg]
Imidacloprid	138261-41-3 428-040-8	Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0.31

### Autres Informations

Imidacloprid	N° CAS 138261-41-3	M-Facteur: 10 (acute)
--------------	--------------------	-----------------------

Pour le texte complet des phrases R/mentions de danger mentionnées dans le tableau ci-dessus, se référer à la Section 16

## SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

La nature du produit et son emballage commercial rendent improbable tout déversement. Toutefois, en cas de quantités déversées significatives, les mesures suivantes sont applicables. S'éloigner de la zone dangereuse. Transporter et maintenir la personne contaminée en position latérale de sécurité. Enlever les vêtements contaminés et les mettre à l'écart en toute sécurité.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Utiliser du polyéthylène glycol 400 si disponible, puis rincer.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, en soulevant les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les premières 5 minutes, retirer les lentilles de contact le cas échéant, et continuer à rincer l'œil. En cas d'irritation persistante, faire appel à un médecin.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés



## MAXFORCE QUANTUM

Version 1/ CH  
102000018213

4

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes: Vertiges, Douleur abdominale, Nausée.

Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).

La faible concentration en principe actif de cette préparation rend l'absorption d'une dose dangereuse improbable.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Traitement

Traiter de façon symptomatique.  
Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.  
En cas d'ingestion d'une quantité importante, procéder à un lavage d'estomac dans les deux premières heures. Il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.  
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du sable ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de gaz dangereux (CO).

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et/ou de combustion.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau

---

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rincer et/ou déverser dans les eaux de surfaces, les égouts et la nappe phréatique.



## MAXFORCE QUANTUM

Version 1/ CH  
102000018213

5

Date de révision: 25.06.2014

Date d'impression: 30.6.2014

### 6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

La nature du produit et de son emballage commercial rendent improbable tout déversement. Toutefois en cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables :  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Nettoyer soigneusement les objets et le sol souillé en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Information concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précaution spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non-ouverts ; respecter les consignes habituelles.

#### Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.  
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.  
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

#### Exigence concernant les aires et conteneurs de stockage

Stocker dans le récipient d'origine.  
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit uniquement accessible aux personnes autorisées.  
Protéger du gel  
Eviter une exposition directe à la lumière du soleil.

#### Précautions concernant la compatibilité de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux.

#### Classe de stockage :

**12 Liquides non inflammables**

#### Matériau approprié

PEhD (polyéthylène haute densité)  
Polypropylène  
Film de polyéthylène avec suremballage

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**MAXFORCE QUANTUM**

6

Version 1/ CH  
102000018213Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeurs limite d'exposition**

Composants	N° CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Source
Imidacloprid	138261-41-3	0,7 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OESBCS*

\*OES BCS: Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (« Occupational Exposure Standard »)

**8.2 Contrôle de l'exposition****Équipements de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normal et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes :

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courtes durées, après mise en place de toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source (par exemple un confinement et/ou une ventilation du local), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants en Nitrile certifiés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes de protection conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. En cas de risques d'explosion significatifs, un niveau de protection supérieur doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être protégée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Dans le cas d'une contamination importante de la tenue de protection, enlever la contamination autant que possible et éliminer conformément aux instructions.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**



## MAXFORCE QUANTUM

7

Version 1/ CH  
102000018213

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

### 9.1 Informations sur les propriétés physico-chimiques essentielles

Forme	gel
Couleur	incolore à jaune clair
Odeur	Faible, caractéristique
pH	4,0 – 6,0 à 1% (23 °C) (eau desionée)
Point éclair	Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	380 °C
Densité	Env. 1,43 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Viscosité, dynamique	>=5.400 mPa à 20 °C Gradient de vitesse 80/s
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14/ OECD 113

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres données physico-chimiques liées à la sécurité.

---

## SECTION 10: STABILITÉ ET REACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique: 210 °C décomposition exothermique (matière active)

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Température extrêmes et exposition directe à la lumière du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décompositions dangereux en cas d'utilisation normale.

---



**MAXFORCE QUANTUM**

Version 1/ CH  
102000018213

8

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL50 (Rat) > 2.500 mg/kg (Le test a été réalisé avec une formulation similaire)
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.
<b>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</b>	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg (Le test a été réalisé avec une formulation similaire)
<b>Irritation de la peau</b>	Pas d'irritation de la peau (Lapin). Test réalisé avec une formulation similaire
<b>Irritation des yeux</b>	Pas d'irritation des yeux (Lapin). Test réalisé avec une formulation similaire
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant (Cochon d'Inde) OECD Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Klinman
<b>Evaluation de la toxicité à dose répétée</b>	Imidacloprid: cette substance n'a pas provoquée de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
<b>Evaluation de la mutagénèse</b>	Imidacloprid: Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.
<b>Evaluation de la cancérogénicité</b>	Imidacloprid: Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
<b>Evaluation de la toxicité pour la reproduction</b>	Imidacloprid: Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Imidaclopride : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.
<b>Evaluation de la toxicité pour le développement</b>	Imidacloprid: Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement sont liés à la toxicité maternelle.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité pour le poisson</b>	CL50 (truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 211 mg/l Temps d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la substance active Imidacloprid
---------------------------------	---





## MAXFORCE QUANTUM

9

Version 1/ CH  
102000018213

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 85 mg/l Temps d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la substance active Imidacloprid CL50 (ver de vase (Chironomus riparius)) 0.0552 mg/l Temps d'exposition: 24 h La valeur fournie concerne la substance active Imidacloprid
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques</b>	CE50 (Desmodemus subspicatus) 10 mg/l Taux de croissance, durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la substance active Imidacloprid
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	
<b>Biodégradation</b>	Imidaclopride: pas rapidement biodégradable
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Bioaccumulation</b>	Imidaclopride: Ne montre pas de bioaccumulation
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	
<b>Mobilité de l'imidaclopride</b>	Imidaclopride: Modérément mobile dans le sol
<b>12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB</b>	
	Imidaclopride: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Informations écologiques supplémentaires : Pas d'autres effets significatifs.

---

## SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. 1 Méthodes de traitement des déchets

Les récipients entièrement vides doivent être éliminé(e)s avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être rapporté(e)s au point de vente ou remis(es) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

---

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Ce produit est considéré comme non dangereux selon les réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations

14.1 – 14.5 Non applicable



## MAXFORCE QUANTUM

Version 1/ CH  
102000018213

10

Date de révision: 25.06.2014  
Date d'impression: 30.6.2014

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les Sections 6 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

## SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres informations

Classement OMS : U (risque aigu peu probable lors d'utilisation normale)

#### Autres dispositions

Numéro d'enregistrement (Suisse) CHZN2112  
Utilisateurs professionnels

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (Chemical Safety assessment) n'est pas exigée

---

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnée à l'article 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions de danger mentionnées à l'article 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour de plus amples informations sur les composants, voir aussi: « Wirkstoffe in Pflanzenschutz- und Schädlingsbekämpfungsmitteln: physikalisch-chemische und toxikologische Daten IVA, Industrieverb. Agrar e.V. - 3., neubearb. Aufl. - München; Wien; Zürich; BLV Verl.-Ges.mBH, 2000 ISBN 3-405-15809-5 ».



## MAXFORCE QUANTUM

Version 1/ CH  
102000018213

11

Date de révision: 25.06.2014

Date d'impression: 30.6.2014

---

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité s'appuient sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné et sont conformes aux dispositions des règlements (CE) No 907/2006, No 453/2010 et de leurs amendements. Cette fiche de données de sécurité complète les instructions à l'utilisateur mais ne s'y substitue pas. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision:

Modification selon la classification et l'étiquetage en vigueur en Suisse

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence marge.

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.